

**Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel
(EPU)
(27 janvier – 07 février 2014)**

**Intervention de la délégation de Madagascar à l'EPU du Viet Nam
Genève mercredi 05 février 2014 (après-midi)
(Temps de parole: 1 minute 05)**

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie la délégation du Viet Nam pour la présentation de son rapport national.

Madagascar attache une grande importance au mécanisme de l'EPU depuis sa mise en place en 2008. Il est le cadre approprié pour garantir la pleine jouissance des droits de l'homme dans tous les pays avec le soutien et l'encouragement de la communauté internationale.

Nous nous félicitons de la ratification par le Viet Nam de plusieurs instruments internationaux des droits de l'homme. Liée aux volontés du pays à améliorer et à garantir le bien être de sa population.

Nous nous réjouissons également des efforts déployés par le Viet Nam sur les plans normatifs et institutionnels en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme ainsi que des progrès réalisés dans les domaines socio-économiques et culturels.

Nous souhaitons formuler, par ailleurs, les recommandations suivantes:

- 1- Créer une institution nationale des droits de l'homme conforme aux principes de Paris
- 2- Renforcer les politiques de protection des enfants, des groupes vulnérables et défavorisés
- 3- Continuer à prendre des mesures appropriées et des ressources suffisantes pour assurer les droits socio-économiques pour les groupes vulnérables.

Nous souhaitons plein succès au Viet Nam dans la mise en œuvre des programmes visant à promouvoir son développement.

Je vous remercie